



PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNION DU 20 JUIN 2025 A ST MARSAULT

L'Assemblée Générale Elective du District de Football des Deux-Sèvres s'est tenue le vendredi 20 juin 2025 dans la salle de ST MARSAULT, sous la Présidence de M. Alain ROUGER.

ASSISTE DE :

Membres du Comité :

Mmes LECOMTE Angélique – MONTIGNE Sandra - SARRAZIN Claire.

MM. BERTAUD Jean-Luc – BONNET Franck – DECOUT Pascal - GILBERT Francis - GODET Jean-Pierre – GRELLIER Jean-Marie - LAROCHE Pierre – MAGNAN Laurent - MALEN Jérôme - MAZURIE James – NOIRALT Fabrice – PETIT Jean-Jacques – RAMBAUD Alexandre - ROUGER Alain.

Membre Coopté :

M. BERNARD Benjamin.

Membres du Personnel :

MM. LAVILLE Jean-Marc - POINCET Arthur - POIRALT Jean-Luc.

CTR :

M. GRIMPRET Christophe.

Commission Electorale :

Mme MARTIN Brigitte.

MM. GUIGNARD Daniel - BERTON Jacky - MAUDET Jean Pierre - VIOLLET Patrick.

PERSONNALITES PRESENTES

- M. MAROLLEAU Thierry, Conseiller départemental et Maire de la Forêt / Sèvre.

- M. MOREAU Philippe, Représentant le CDOS 79.

- M. DE FOMBELLE Nathanaël, 1^{er} adjoint de la Municipalité de la Forêt / Sèvre.

- M. ABELARD Yvon, 1^{er} adjoint de la Municipalité de la Forêt / Sèvre.

- M. BARATON Claude, Chargé des relations publiques au Crédit Mutuel.

- M. SUIRE Damien, Intersport.

EXCUSES :

Membres du Comité :

MM. Dr CHAMPEIL Alain - GLOMBARD Luigi - LAMARQUE Dominique - THIBAUD Jean-Luc.

Membres Cooptés :

MM. BAUDOIN Gilles – GAUVIN Francis - OUVRARD Jacques.

Membres du Personnel

Mme ALMEIDO RIBEIRO Judite.

MM. MAHAOUDI Hakim - MICHEAU Anthony.

Membre de la Commission Electorale :

M. ROY Jacky

PERSONNALITES

- Mme DESNOUES Coralie, Présidente du Conseil Départemental.

- M. FAVREAU Gilbert, Sénateur.

- M. MOULLIER Philippe, Sénateur.

- M. FIEVET Jean-Marie, Député.

- M. DELFORGE Claude, Président de la LFA.

- M. CATESSON Nicolas, MAIF.



PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNION DU 20 JUIN 2025 A ST MARSAULT

Clubs libres et futsal présents :

AFP ES – Aigondigné FC - Airvo St Jouin FC - Amailloux CS - Pays Argentonnois FC - Assais Am. S - Aubinrothais El.S. – Autize FC - Avenir 79 FC - Beaulieu Breuil ES - Beauvoir S/Niort CS – Bessines ASPTT - Boismé Clessé ES – Boutonnais FC - Bressuire FC – Brion US - Brûlain Esp. - Buslaurs Thireuil – Celles Verrines ES – Cerizay Portugais AS - Cerizay CO - Champdeniers-Pamplie US – Chanteloup Courlay Chapelle ES – Chatillon Pompaire ES. - Chauray FC - Cherveux Am.Rur. – Chenay Chey Sepvret US - Chiché FC - Clazay Bocage FC - Clussais La Pommeraie ET.S. – Coulonges Thouarsais AMS - Echiré St Gelais AVS - Exireuil Ste Educ.Pop.C. – Fayenoirterre ES – Fomperron Ménigoute – Frontenay St Symphorien US – Gâti Foot - Gâtine Sud FC – Genneton Ent. - Inter Bocage FC - SC L’Absie Largeasse Moutiers sous Chantemerle - Le Breuil Bernard AS - Le Tallud EV – Limalonges CG - Louzy ETS - L’Ouin Pays FC - Maixentais Pays US – Marigny FC - Mauzé S/le Mignon US – Mellois Pays AS - Moncoutant SA – Montravers FC – Néo Créchois Pays FC – Niort Clou Bouchet - Niort St Florent UA. – Niort St Liguair OL - Niort Pexinois US - Noirlieu Chambrotet Bres.C.Laiq. - Nueillaubiers FC – ET.S. B Paizay le Tort - Paludeen FC - Pamproux USF - Parthenay Viennay RC - Parthenay Portugais AS – Périgné AS – St Amand sur Sèvre ET. S – St Aubin Le Cloud CA - St Cerbouillé ES - St Jean Missé FC –St Romans Les Melle Ste Educ.Pop. - St Sauveur US – St Varent Pierregeay US - Ste Eanne FC – Ste Ouenne Am.s - Terves ES. - Thénezay-Ferrière Peyratte ES. - Thouars Foot 79 - Thouet FC - Val De Boutonne Foot 79 - Vasléenne US - Venise Verte FC - Vergentonnoise US - Voulmentin St Aubin Du Plain Ent. - Vrère St Leger De Montbrun U.S – Vrines FC. Kéfilm FC - The Futsal O.C Vouilletais.

AMENDE FINANCIERE POUR LES CLUBS ABSENTS A L’ASSEMBLEE GENERALE :

Dans sa réunion du 13 septembre 2023, PV n° 01 de la saison 2023/2024, le Comité a fixé les amendes pour absence :

Clubs absents 1^{ère} – 2^{ème} et 3^{ème} Division → 73 €

Augé Azay le Brûlé AS - Comores FC - US Lezay - Niort Souché SA - St Martin Les Melle AS - Vouillé Stade.

Clubs Absents Autres divisions → 63 €

Exoudun AM. S - Haut Val De Sèvre 94 FC – Les Gâtinaises FC - Lutaizien-Oiron ES - ACS Mahorais - Mauzé-Rigné Sp. A - Plaine et Gâtine FC - US.AM du Sauzeen - St Martin du Fouilloux – Usseau 79 FC - Viennay Gâtine FC.

Clubs Futsal → 63 €

Niort Etoile Sportive - Tys Futsal Club - Ex-Tension Futsal Echiré – Niortais Dragons Futsal.

ASSEMBLEE GENERALE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 30.



PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNION DU 20 JUIN 2025 A ST MARSAULT

MOT DE BIENVENUE DU PRESIDENT, Alain ROUGER

Bonjour à vous toutes et à vous tous et merci d'avoir répondu présents à notre Assemblée Générale Ordinaire du District des Deux-Sèvres, saison 2024-2025.

Je tiens à remercier très sincèrement la présence de :

- M. **MAROLLEAU Thierry**, Maire de Saint MARSAULT, Vice-Président du Conseil Départemental représentant Mme DENOUES Coralie Présidente du Conseil Départemental, qui nous accueille dans cette magnifique salle et qui nous rejoindra dans quelques minutes.
- M. **DE FOMBELLE Nathanaël**, Conseiller municipal de St MARSAULT qui nous présentera sa commune.
- M. **MOREAU Philippe**, représentant M. HENRY Patrick, Président du Comité Départemental Olympique Sportif (CDOS), qui interviendra au cours de l'AG.
- M. **BELAUD Kevin**, Président du Football Club Clazay Bocage, et toute l'équipe dirigeante qui a œuvré pour la mise en place de cette soirée.
- Les autorités qui se sont excusées et qui n'ont pas pu se libérer pour cette Assemblée.
- Vous tous, Présidentes et Présidents des clubs, Dirigeantes et Dirigeants, Arbitres, Éducatrices et Éducateurs, Joueuses et Joueurs.

Je salue la présence des médias.

Avant d'ouvrir l'Assemblée Générale, je souhaite que l'on ait une pensée émue pour tous ceux et celles qui nous ont quitté cette année et qui œuvraient de près ou de loin pour notre passion commune le football.

Je vous demande aussi de vous lever et d'observer un temps d'applaudissement pour notre ami Pierre LACROIX qui a tant fait pour le football Départemental qui, aujourd'hui, est pour nous tous une source d'inspiration et un modèle à suivre.

Pierrot on pense à toi.

Je vous remercie.

Je déclare l'assemblée Générale Ordinaire du District de Football des Deux-Sèvres, saison 2024-2025, ouverte.

Je vais laisser tout de suite la parole à M. DE FOMBELLE Nathanaël, Conseiller Municipal de Saint Marsault, pour nous présenter sa commune et à M. BELAUD Kévin, Président Football Club Clazay Bocage, pour présenter son club.

Cette soirée va être consacrée au bilan de la saison écoulée et aux actualités pour la saison à venir.

Si vous le souhaitez, vous pouvez intervenir en posant des questions mais en déclinant votre identité et le club auquel vous appartenez.



PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNION DU 20 JUIN 2025 A ST MARSAULT

ALLOCUTION DE M. Nathanaël DE FOMBELLE, 1^{er} adjoint de la commune de LA FORET S/SEVRE

M. De Fombelle honoré par la présence de l'Assemblée Générale sur la commune de la Forêt Sur Sèvre, retrace l'historique de la fusion des communes de Montigny, Saint Marsault, La Ronde et La Forêt Sur Sèvre. Il félicite l'engagement des bénévoles : « leur investissement permet de vivre la passion du football ailleurs que sur le canapé. Ces passionnés véhiculent les valeurs et le goût de porter les couleurs de son club ».

Il souhaite une bonne assemblée et de bonnes vacances.

ALLOCUTION DE M. Kévin BELAUD, Président du FC CLAZAY BOCAGE

Il remercie Alain Rouger, ainsi que les Membres du Comité Directeur, d'avoir choisi son club pour accueillir cette Assemblée Générale.

M. Belaud présente son club : le FCCB est né en 2020 de la fusion de l'ES BOCAGE (créé en 1995) et de l'AS CLAZAY (créé en 1947). A l'origine de cette fusion, c'est l'engagement sous forme d'entente dans le championnat de 5^{ème} division entre l'ES Bocage et l'AS Clazay. Force est de constater que les effectifs respectifs des deux clubs se réduisaient d'année en année. Le choix de se regrouper pour redonner du dynamisme footballistique au territoire devenait une évidence.

« Nous comptons une équipe de 3^{ème} division et deux équipes de D5. Il n'y a pas d'équipe dans les catégories de jeunes. La commune nous met à disposition 3 terrains, dont deux sont munis d'un robot tondeuse, permettant une très bonne qualité de pelouse. Pendant la saison, le club organise 5 manifestations. Il peut s'appuyer sur 32 sponsors et l'aide de la Commune permettant de faire vivre le club.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne assemblée générale, merci. »

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES ASSEMBLEES GENERALES

- **Ordinaire du 14 juin 2024 à FENIOUX.**
- **Financière du 22 novembre à PAMPROUX.**

Paru dans le Journal Electronique spécial P.V des AG du vendredi 28 juin 2024.

Aucune observation n'étant faite par l'Assemblée, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNION DU 20 JUIN 2025 A ST MARSAULT

PRESENTATION DES VOEUX

VŒUX DU FC CLAZAY BOCAGE :



1. Supprimer les prolongations pour les coupes départementales (même si côté buvette c'est un possible manque à gagner).

Considéré comme proposition n° 1 sur le bulletin de vote.

Il est présenté par M. Belaud, Président du club.

2. Avoir 2 personnes du club pour faire arbitre officiel et réaliser les 16 matchs dans une saison à 2 personnes et non à 1.

Est-ce une règle de district ou une règle nationale ? Ceci afin de permettre aux clubs qui n'ont pas d'arbitre, d'avoir 2 licenciés du club pour réaliser les 16 matchs officiels car aujourd'hui c'est ce qui bloque pour les volontaires : 16 matchs c'est « trop » pour une personne arbitre officiel. À voir ...

- Vœu non recevable, puisque non conforme aux règlement Fédéraux et donc non modifiables.

Exposé de M. Jean-Luc BERTAUD, Président de la CDA.

VŒU DE L'US PAYS MAIXENTAIS :



Face aux difficultés croissantes pour nos clubs, pouvoir faire arbitrer un joueur sénior suspendu pendant la durée de sa sanction :

- tout arbitrage en catégories jeunes (dont arbitre central).
- arbitre de touche en sénior.

- Vœu non recevable, puisque c'est un règlement Fédéral et donc non modifiable en Assemblée Générale du District.

Exposé de M. Alain ROUGER, Président du District.

VŒU DU FC3C :



Les rencontres Séniors de district (coupe et championnat) se jouant en nocturne le samedi soir seront automatiquement fixées le samedi à 19h (ou à 20h selon le souhait du club au moment de son engagement).

Les matchs en lever de rideau se dérouleront par conséquent à 17h.

- Vœu non présentable aux votes puisque déjà validé par le service compétitions de la LFNA.

Exposé de M. Francis GILBERT, Président de la Commission Statuts et Règlements.

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNION DU 20 JUIN 2025 A ST MARSAULT

VŒU DE GATIFOOT :



Nous souhaitons que les seniors Féminines à 8 puissent jouer le dimanche après-midi au lieu du samedi afin de faciliter l'occupation des terrains et que nos seniors puissent être éducatrices de nos plus jeunes catégories le samedi.

- Vœu non présentable aux votes puisque déjà validé par la réunion générale des clubs ayant des équipes féminines.

Exposé de Mme Sandra MONTIGNE, Présidente de la Commission Féminisation.

VŒU DE LA COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS :

VŒU N°3 : Coupe des Deux-Sèvres

ANCIEN TEXTE

Durée des matches - Art 22 :

La durée des matches est de 1 h 30. ~~En cas de match nul, il sera joué une prolongation de 30 minutes en deux mi-temps (2 x 15').~~

En cas de résultat nul à l'issue de la prolongation réglementaire de 30 minutes, il sera fait application du règlement de l'épreuve de tirs au but.

Heures des matches - Art 12 :

L'heure des matchs est fixée par le District. Durant la période du 1/11 au 15/02, les matchs débiteront à 14h30.

NOUVEAU TEXTE

Durée des matches - Art 22 :

La durée des matches est de 1 h 30.

Du 1^{er} tour jusqu'au tour d'étalement compris et à l'issue du temps réglementaire (1h30), il sera fait application du règlement de l'épreuve des tirs au but.

A partir des 8^{èmes} de finales, en cas de match nul à la fin du temps réglementaire, il sera joué une prolongation de 30 minutes (2 x 15mn). En cas de résultat nul à l'issue de la prolongation réglementaire de 30 minutes, il sera fait application du règlement de l'épreuve de tirs au but.

Heures des matches - Art 12 :

L'heure des matchs est fixée par le District. Durant la période du 1/11 au 15/02, les matchs débiteront à 14h30.

Des aménagements de jours et d'horaires sur demandes simultanées des clubs seront possibles avec la validation de la commission sportive.

Considéré comme proposition n° 2 sur le bulletin de vote.

Il est présenté par Francis GILBERT, Président de la Commission Statuts et Règlements.

Aménagement des règlements des compétitions seniors : Coupe des Réserves

ANCIEN TEXTE

~~Art. 8, 9, 10 et 11. Identiques au Règlement de la Coupe des Deux-Sèvres.~~

~~**Recettes Art 26 b :** Finale identique au règlement de la coupe des Deux-Sèvres~~

NOUVEAU TEXTE

Terrains - Art 8,10,11 : Identiques au règlement de la Coupe des Deux Sèvres.

Art 9 A : Jusqu'aux ½ finales incluses, les rencontres auront lieu sur le terrain du club sorti en premier au tirage au sort. Les rencontres se dérouleront les dimanches à 15 heures 00. Des aménagements de jours et d'horaires sur demandes simultanées des clubs seront possibles avec la validation de la commission sportive.



PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNION DU 20 JUIN 2025 A ST MARSAULT

ADOPTION DU RAPPORT MORAL SUR LA SAISON 2024 / 2025 Paru dans l'hebdo du 06 juin 2025.

M. Pascal DECOUT, secrétaire général du District, revient sur les résultats sportifs de nos équipes Deux-Sévriennes dans les différents championnats nationaux, de la LFNA et de notre District. Il se désole de la disparition du club des Chamois Niortais, et félicite la montée historique en N2 du FC Chauray.

Il présente également l'évolution des licenciés par catégorie, avant de remercier l'ensemble des dirigeants pour leur investissement et leur contribution au bon fonctionnement du football départemental.

Aucune observation n'étant faite par l'Assemblée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DES RAPPORTS DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS SUR LA SAISON 2024/2025 Parus dans l'hebdo du 06 juin 2025.

Chaque Président de Commission a commenté son rapport de la saison écoulée.

Aucune observation n'étant faite par l'Assemblée, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

RESULTATS DU VOTE DES VŒUX

M. Patrick Viollet, Président de la commission électorale, nous remet les résultats du dépouillement des votes.

Proposition n°1 : Vœu présenté par le club de Clazay Bocage FC.

Supprimer les prolongations pour les coupes départementales.

OUI : 17 soit 4%

Proposition n°2 : Vœu présenté par la Commission Statuts et Règlements.

Du 1^{er} tour jusqu'au tour d'étalement compris et à l'issue du temps réglementaire (1h30), il sera fait application du règlement de l'épreuve des tirs au but. A partir des 8^{èmes} de finales, en cas de match nul à la fin du temps réglementaire, il sera joué une prolongation de 30 minutes (2 x 15mn).

OUI : 361 soit 71%

Ce vœu est adopté par l'assemblée

Proposition n° 3 : Statut Quo, maintien de l'actuel règlement.

OUI : 132 soit 25%

La proposition n° 2 est adoptée par l'Assemblée Générale.

**PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNION DU 20 JUIN 2025 A ST MARSAULT**

**REMISE DU TROPHEE DU CHAMPION DE PREMIERE DIVISION
PAR LE PRESIDENT DU DISTICT**

Le trophée est remis à MM. JAMIN et HERAULT, co-présidents du club du FC3C.



REMISE DES RECOMPENSES DU CHALLENGE DU FAIR-PLAY

CHALLENGE FAIR PLAY 2024-2025

1^{er} de 1^{re} Division : SAINT-AUBIN-LE-CLOUD 1

2^e de 1^{re} Division : THOUARS FOOT 79 3

1^{er} de 2^e Division (Poule Nord) : VOULMENTIN-ST-AUBIN 1

2^e de 2^e Division (Poule Nord) : GATIFOOT 2

1^{er} de 2^e Division (Poule Sud) : FRONTENAY-ST-SYMP 1

2^e de 2^e Division (Poule Sud) : BEAUVOIR-NIORT 1

VAINQUEUR SUPER FAIR PLAY : SAINT-AUBIN-LE-CLOUD 1

**Chaque club recevra un bon d'achat de 500 €
+ 500 € pour le Super Fair Play à retirer chez notre partenaire Intersport**



PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNION DU 20 JUIN 2025 A ST MARSAULT

RÉSULTATS DES COCKTAILS SANS ALCOOL LORS DE LA JND :

- 1^{er} : MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON - 500 €
- 2^e : BOISMÉ-CLESSÉ - 300 €
- 3^e : FRONTENAY-ST-SYMPHORIEN - 200 €
- 4^e : F.C. BOUTONNAIS - 100 €

Chaque club recevra son bon d'achat à retirer chez notre partenaire Intersport

ÉCO-SUPPORTERS

Dimanche 8 Juin 2025 à Sainte-Ouene

- 1^{er} : MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON
- 2^e : F.C. BOUTONNAIS
- 3^e : FRONTENAY-ST-SYMPHORIEN
- 4^e : BOISMÉ-CLESSÉ

Le vainqueur a reçu un jeu de maillots complet + 15 ballons et le 2^e, 3^e et 4^e un jeu de maillots et 10 ballons.



PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNION DU 20 JUIN 2025 A ST MARSAULT

ALLOCUTION DU PRESIDENT, Alain ROUGER

Mesdames, Messieurs, chers amis du football,

Alors que la saison footballistique s'achève, je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement l'ensemble du personnel du district, les membres élus et cooptés pour leur engagement sans faille tout au long de l'année. Leur travail quotidien est essentiel au bon fonctionnement de notre structure.

Je souhaite également exprimer notre gratitude à nos partenaires, anciens comme nouveaux, dont le soutien précieux nous permet de mener à bien nos projets et de faire vivre le football dans notre département.

Parmi ces projets, je suis heureux de vous annoncer la création, à compter de septembre 2025, d'un poste de conseiller territorial en arbitrage, cofinancé par la Fédération Française de Football à hauteur de 21 000 €. Ce poste aura pour mission de recruter, de former, d'accompagner et de soutenir nos arbitres. Un maillon indispensable de notre sport.

Dans notre engagement pour un football plus écoresponsable, nous poursuivrons nos actions en proposant aux clubs seniors une politique zéro bouteille plastique, en offrant des gourdes aux clubs. Les modalités précises de cette initiative vous seront présentées en début de saison prochaine.

Le district restera également très présent pour défendre le football en milieu rural. Il est essentiel d'avoir une équipe qui joue le dimanche dans chaque village car c'est un facteur d'animation locale et de lien social entre les habitants.

Nous n'oublions pas non plus le rôle crucial des bénévoles. Sans eux, rien ne serait possible. Ils sont les rouages essentiels qui structurent nos clubs et font vivre notre football au quotidien.

Par ailleurs, nous serons vigilants face aux incivilités qui peuvent survenir avant, pendant ou après les matchs. Le district prendra toutes les mesures nécessaires pour sanctionner sévèrement les faits disciplinaires, afin de préserver le respect et la convivialité qui doivent régner sur nos terrains.

Le district est aussi là pour valoriser tous les acteurs du football. C'est pourquoi nous reconduirons des initiatives comme le challenge du fair-play, la journée Eco-supporters, ainsi que les reconnaissances des arbitres et des bénévoles. Nous continuerons à récompenser les actions qui incarnent l'éthique et les valeurs du sport. Nous réfléchissons également à mettre en lumière les éducateurs, et bien d'autres événements viendront souligner les belles réussites que vous avez su porter.

Soyez assurés que nous serons toujours à vos côtés, à l'écoute de vos problématiques, remarques et propositions.

Cette saison, nous avons vécu de beaux championnats, nous avons partagé de belles finales de coupes et une magnifique journée des débutants. Le football deux-sévrien est en bonne santé, reconnu et respecté tant au niveau régional qu'au niveau national. Toutes les composantes de notre football départemental – clubs, dirigeants, bénévoles, joueurs et joueuses, éducateurs et éducatrices, arbitres et bien sûr le district – ont travaillé d'arrache-pied pour porter notre sport favori là où il se trouve. Je vous en félicite chaleureusement.

L'heure de la trêve estivale approche. C'est donc le moment de vous souhaiter à toutes et à tous de très bonnes vacances. Reposez-vous bien, vous l'avez amplement mérité, et revenez en forme pour de nouvelles aventures que nous partagerons ensemble.

Merci pour votre attention.



PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNION DU 20 JUIN 2025 A ST MARSAULT

ALLOCUTION DE M. THIERRY MAROLLEAU Représentant Mme DENOUES du Conseil Départemental

M. Thierry MAROLLEAU, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental, remercie les acteurs du football départemental et toutes ses composantes. Il est très heureux que cette AG se déroule sur sa commune. Il félicite Alain ROUGER pour le bon fonctionnement du District des Deux-Sèvres classé parmi les tout meilleurs de la LFNA, en termes de licenciés mais aussi côté sportif.

« Félicitations également à tous les présidents pour leur engagement à s'occuper des jeunes et faire vivre le cœur de nos villages par l'animation de votre club de football. Ce lien social est primordial, le foot c'est l'école de la vie, de la tolérance et de l'effort et c'est pourquoi le territoire est content de toutes les actions mises en place par le District. Le département y apporte son soutien financier et compte bien le maintenir. »

M. MAROLLEAU souhaite de bonnes vacances à l'ensemble des dirigeants.

ALLOCUTION DE M. PHILIPPE MOREAU Représentant M. PATRICK HENRI, Président du CDOS

M. MOREAU félicite tous les clubs pour leurs performances, vainqueurs des coupes et les accédants dans les niveaux supérieurs. Il revient sur l'engagement des bénévoles, lesquels, par leurs différentes actions d'encadrement d'accompagnement des équipes (en véhiculant les joueurs), d'accueil (buvette, vestiaire), d'animateur (soirée des clubs), etc... ont finalement une mission d'intérêt général !

Il revient sur l'après J.O, et de son héritage, avant de présenter les actions essentielles du CDOS. L'accompagnement des associations étant le fil conducteur. Le CDOS ayant également pour mission de lutter contre la violence, de ne pas laisser les comportements déviants. Une nouvelle campagne de sensibilisation portera sur la violence sexuelle. Un label pur sport pour lutter contre l'alcoolisme est actuellement en place. L'éducation et l'accompagnement des jeunes dans le sport, doit rester un moment de plaisir, et doit permettre de faire vivre la fonction éducative.

M. MOREAU invite les dirigeants à se rapprocher de son organisme, qui permettra l'accompagnement, la structuration, et le développement à leur club.

Il souhaite de très bonnes vacances et félicite à nouveau l'engagement du bénévolat.



PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNION DU 20 JUIN 2025 A ST MARSAULT

Mot de clôture du Président, ALAIN ROUGER

Je remercie à nouveau Monsieur le Maire de Saint Marsault pour la mise à disposition de cette très belle salle ainsi que le Président du Football Club de Clazay Bocage et toute son équipe dirigeante qui ont tout mis en œuvre pour l'organisation de cette assemblée générale.

Pour l'occasion, je vous remets ces 2 ballons et le fanion du District.

Je vous remercie toutes et tous, vous les bénévoles qui nous ont fait l'honneur de votre présence ce jour.

Sans vous le football Deux-Sévrien ne serait pas à la place où il est aujourd'hui.

L'ordre du jour étant épuisé, je déclare l'Assemblée Générale Ordinaire du District 79 terminée et je vous invite à partager le verre de l'amitié proposé par le club et vous souhaite un bon retour à vos domiciles. Soyez prudent sur les routes.

A bientôt de se revoir.

Merci pour votre attention.

Le Président Alain ROUGER lève la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire à 21 heures 50.

Le Secrétaire Général

Pascal DECOUT

Le Président Du District

Alain ROUGER